

NEGOCIATION ACCORD PREVENTION DES CONFLITS

SUSPENSION DES NEGOCIATIONS

-MISE EN PLACE D'UNE EXPERTISE SECURITE-

Compte tenu de la situation et des inquiétudes légitimes des salariés, les Organisations Syndicales ont unanimement demandé ce jour la **mise en place d'une expertise** par un cabinet neutre et indépendant.

Cette étude est préconisée par l'Inspection du Travail et servira à contrôler si le projet de la Direction de faire évoluer les modalités de mise à l'arrêt des ateliers en cas de conflit entrainerait de nouveaux risques pour la sécurité.

En attendant les conclusions de cette expertise, la CFDT suspend ses discussions avec la Direction sur ce sujet brulant.